

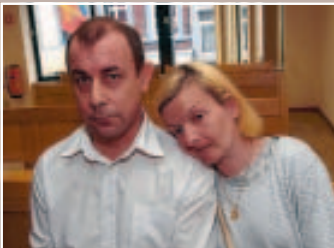
# Liège

## Faits divers

OUGRÉE TRIBUNAL DE POLICE

# Il avait tué Kevin (15 ans)

Le chauffard ivre risque 5 ans de prison



En haut: Kevin Foldesi. Ci-contre: ses parents au tribunal. A droite, de haut en bas: l'audience de ce mardi devant le tribunal de police. En bas à droite: l'avenue du Centenaire, à Ougrée. ■ M.C./C.F.



Le 15 novembre 2007, Kevin (15 ans) était renversé à Ougrée, sur un passage pour piéton, par un chauffard ivre. Daniel J. (56 ans) avait pris la fuite. Kevin était mort le

lendemain de l'accident. Le chauffard, détenu depuis les faits, a comparu ce mardi devant le tribunal de police de Liège. Il risque 5 ans de prison ferme.

"J'ai percuté une masse sombre" explique Daniel J. devant le tribunal ce mardi. Des mots terribles pour parler de Kevin Foldesi (15 ans). Des mots éprouvants pour la famille présente dans la salle et en larmes. Ce jour-là, un véhicule s'était arrêté pour laisser passer l'adolescent au passage pour piéton. Rue du Centenaire, non loin de son école, l'IPES. Mais l'AX conduite par Daniel J. (56 ans) et qui arrivait en sens inverse n'avait pas donné un coup de frein. Le corps de Kevin avait été projeté à 30 mètres. L'adolescent était décédé le lendemain.

Sur base de la description de sa voiture, une demie heure plus tard, Daniel J. avait été arrêté à son domicile, à 150 mètres de là. Daniel J. avait 1,97 grammes d'alcool dans le sang. Il avait d'abord affirmé qu'il venait juste de prendre l'apéritif. Par la suite, il avait

reconnu une consommation de 10 à 12 cannettes (33cl) pendant la journée.

"J'ai été pris par la panique, a-t-il expliqué ce mardi. Je n'ai vu personne sur le passage. Je n'ai pas voulu penser à ça, ce n'était pas possible".

### "JE ME DÉGOÛTE"

"Vous saviez ce qui s'était passé! Après l'impact, vous avez dû donner un coup de poing à travers le pare-brise pour assurer votre visibilité. Pourquoi avez-vous paniqué si vous ne saviez pas que vous veniez de heurter un être humain?" intervient Richard Gailliet, substitut du procureur du roi.

Daniel J. s'exprime maladroitement. Il déclare aux parents de Kevin, présents à l'audience: "Avec ce qui est arrivé, je me dégoûte. Je n'oublierai jamais. Je n'ai pas voulu la mort d'un gar-

çon de 15 ans. Je m'excuse. Je sais qu'ils n'accepteront pas de me pardonner".

"Les faits sont inacceptables mais comment les gérer socialement?" a plaidé Me Masset, au nom de la famille de Kevin. "Monsieur sera remis en liberté un jour ou l'autre. Comment l'empêcher à nouveau de conduire ivre?"

M. Gailliet, pour le parquet, enfonce le clou de plus belle. "Il a essayé d'échapper à sa responsabilité en prenant la fuite puis en mentant. Il n'a plus droit au sur-sis mais il ne faut pas de clémence pour un tel individu. Il faut donner du répit à la société et la mettre à l'abri". M. Gailliet a requis la peine maximale, 5 ans de prison, assortie d'une amende et d'une déchéance à vie du droit de conduire.

Jugement le 20 mai. «

PASCALE CROMMEN

10597650

## Déjà 9 condamnations et cinq déchéances

Daniel J. n'a plus droit au sursis. Et pour cause. Entre 1973 et 2007, il a multiplié les condamnations. Coups et blessures involontaires, alcool, délit de fuite...

L'homme a déjà collectionné cinq périodes de déchéance du droit de conduire. Peu de temps après les faits, une nouvelle déchéance devait lui être signifiée, en décembre. Cette fois-ci, il est poursuivi pour homicide involontaire, délit de fuite, intoxication alcoolique, ivresse, défaut d'assurance et d'immatriculation, excès de vitesse. ■ P.C.

## Communions



### Félicitations !

Félicitations à nos deux petits trésors, Mathieu et Romain, à l'occasion de leur communion ce jeudi 1<sup>er</sup> mai.

De la part de Mamou et Papou

# Cela vaut la peine d'attendre!

Exceptionnellement,  
ce **samedi 3 mai**,  
un client sur 50  
repartira **sans  
payer.**

Alors, patientez  
jusqu'à **samedi**  
et **gagnez**  
vos achats!



unicef

Tombola Galeria Inno d'UNICEF, A.R. III/42/CD.585.13-410/153/2007  
au profit de la survie des bébés.